



Commission Administrative Paritaire Départementale

Mercredi 22 juin 2022

Déclaration liminaire

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Le Président Macron a annoncé la mise en place d'un « Conseil National de la Refondation ». C'est donc au tour du ministre Ndiaye de tenter sa « refondation » de l'Ecole à travers une grande concertation, dès la rentrée prochaine, pour, dit-il, « *sortir le système éducatif de la morosité !* »

Le ministre souhaite convoquer les personnels, mais aussi les parents, les élus et les associations, pour « nouer des liens entre le scolaire et le périscolaire. »

Nous ne sommes pas dupes de la manœuvre, d'autant plus que la recette est connue. En 2003, le ministre Fillon avait mis en place une commission chargée d'organiser des débats locaux dans le cadre d'une « *concertation nationale sur l'école* ». 26 000 réunions au total qui avaient servi de caution au projet du gouvernement de l'époque : inscrire une « *éducation aux choix dans l'emploi du temps des élèves* », « *renforcer la marge de manœuvre financière et pédagogique des collèges et lycées* », et « *donner aux écoles le statut d'établissement* ». C'était donc déjà la perspective de « l'école du futur » que souhaiterait voir en septembre 2023 le président Macron.

N'oublions pas non plus que la Refondation Peillon avait mis en place les rythmes scolaires et la confusion entre le scolaire et le périscolaire. Et c'est vers cela que l'on voudrait encore nous entraîner, renforçant toujours plus l'implication des associations de parents et de la ville. Nous en avons l'exemple concret avec le projet Marseille en grand, dont nous revendiquons l'abandon.

Commission Thélot, « Refondation » Peillon, « Grenelle » Blanquer : sous couvert de concerter la « communauté éducative », toutes ces tentatives d'imposer la destruction du cadre national et laïque de l'Ecole publique se sont heurtées à chaque fois à la résistance des personnels et de leurs syndicats.

Les personnels ne veulent pas d'une école territorialisée. Ils veulent rester fonctionnaire d'Etat avec des programmes nationaux et donc un baccalauréat national, ponctuel, terminal et anonyme.

- Ils veulent l'augmentation des salaires de tous les personnels et donc l'augmentation du point d'indice, à la hauteur des pertes subies depuis des années.
- Ils veulent le recrutement de personnels à hauteur des besoins, un maître, une classe.
- Ils veulent le respect de leurs missions, définies dans le cadre du Statut général et de leurs statuts particuliers.
- Ils ne veulent pas de l'expérimentation marseillaise généralisée : l'éducation doit rester nationale, laïque et républicaine.

C'est pour ces raisons que le SNUDI FO et sa fédération nationale font le choix de défendre les revendications, dans l'intérêt des personnels.

Cette CAPD se réunit ce jour pour étudier notamment les recours de refus d'octroi de temps partiel. Cette année, plus que jamais, vous avez fait le choix de refuser un grand nombre de demande de temps partiel, mais aussi de disponibilités. Sauf pour raisons médicales ou familiales graves, les enseignants devraient exercer à temps plein ou avec des quotités réduites.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, lorsqu'un enseignant travaille à temps partiel, il renonce à une partie de son salaire. Ce n'est aujourd'hui ni un luxe, ni un confort, c'est le plus souvent une nécessité, un besoin impérieux, quelque fois un choix qui répond à des besoins spécifiques, tels que préserver sa santé, prendre en charge un ascendant ou un descendant... Dans tous les cas, il s'agit de trouver les moyens de concilier sa vie personnelle et sa vie professionnelle, avec les conditions de travail dégradées depuis notamment la crise sanitaire. Mais c'est surtout un droit inscrit dans le statut de la Fonction publique, qu'il soit de droit ou sur autorisation !

Nous assistons donc à des restrictions et des refus inacceptables qui s'expliqueraient pour combler le manque de personnel, quitte à mettre en danger la santé de nos collègues, ce que nous ne pouvons accepter ! Ce manque de personnels implique également des restrictions drastiques dans les demandes de mutations interdépartementales, les demandes d'ineat-exeat, de disponibilités, de détachements, de congés formation, voire des demandes d'autorisation d'absence.

Les personnels en ont assez de voir leurs droits servir de variable d'ajustement face à cette volonté de ne pas recruter. Les contre-réformes de la formation initiale ou encore la Loi Dussopt amènent l'Administration à remettre en cause nos droits et à favoriser l'embauche de contractuels pour combler les postes vacants...

Face au manque de candidats aux concours et aux postes vacants, FO revendique des embauches massives et immédiates, en organisant en urgence des concours exceptionnels à niveau Bac+3.

Nous condamnons l'organisation de « Job dating » pour recruter, à la va vite, des enseignants contractuels sous-payés, précaires et sans formation. Notre métier ne s'improvise pas ! Halte à l'ubérisation de notre Education nationale !

Nous revendiquons en priorité le recrutement des 30 listes complémentaires du CRPE d'Aix-Marseille et le ré abondement de cette liste à hauteur des besoins pour la prochaine rentrée scolaire.

Nous exigeons que toutes les demandes de temps partiel, d'exeat, de disponibilité, de détachement et de congé formation soient accordées sans restriction.

Si notre métier n'attire plus, prenez soin monsieur le DASEN de ceux qui l'exercent actuellement dans les conditions de travail et le contexte social actuel !

Enfin, comme à chaque CAPD désormais, nous concluons notre déclaration en vous rappelant notre revendication d'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction publique qui empêche les délégués du personnel d'aborder, lors de cette CAPD, les recours du mouvement intra-départemental. Nous réclamons la restitution des compétences aux CAPD en matière de mutation et de promotion.

Je vous remercie de votre attention.